

# NOTES

ADRESSÉES

## PAR LA DÉLÉGATION ALLEMANDE.

---

### NOTE N° 1.

(*TRADUCTION.*)

(*TRANSLATION.*)

A Son Excellence le Président de la  
Conférence de la Paix, etc.,

To His Excellency the President of the  
Peace Conference, etc.,

Monsieur CLEMENCEAU.

Mr. CLEMENCEAU.

Versailles, le 9 mai 1919.

Versailles, May 9 th 1919.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

SIR,

La Délégation allemande de la Paix a terminé son premier examen des conditions de Paix qui lui ont été remises. Elle a été obligée de reconnaître que, sur des points d'une importance décisive, la base convenue de la Paix du Droit est laissée de côté; elle n'était pas préparée à ce que la promesse expressément donnée au peuple allemand et à l'humanité entière soit ainsi rendue illusoire.

The German Peace Delegation has finished the first perusal of the Peace Conditions which have been handed over to them. They have had to realise that on essential points the basis of the Peace of Right, agreed upon between the belligerents, has been abandoned. They were not prepared to find that the promise, explicitly given to the German People and the whole of mankind, is in this way to be rendered illusory.

---

An Seine Exzellenz den Präsidenten der Friedenskonferenz, etc.,

Herrn CLEMENCEAU.

Versailles, den 9. Mai 1919.

HERR PRÄSIDENT,

Die deutsche Friedensdelegation hat die erste Durchsicht der überreichten Friedensbedingungen vollendet. Sie hat erkennen müssen, dass in entscheidenden Punkten die vereinbarte Basis des Rechtsfriedens verlassen ist; sie war nicht darauf vorbereitet, dass die ausdrücklich dem deutschen Volke und der ganzen Menschheit gegebene Zusage auf diese Weise illusorisch gemacht wird.

Le projet du Traité contient des exigences qui ne sont supportables pour aucun peuple. De nombreuses clauses, en outre, sont, de l'avis de nos experts, inexécutables. La Délégation allemande de la Paix produira ses explications en détail et fera parvenir aux Gouvernements alliés et associés, de façon ininterrompue, ses observations et ses matériaux.

Agréer, Monsieur le Président, l'expression de mon respect le plus distingué.

Signé : BROCKDORFF-RANTZAU.

The draft of the Treaty contains demands which no nation could endure, moreover, our experts hold that many of them could not possibly be carried out.

The German Peace Delegation will substantiate these statements in detail and transmit to the Allied and Associated Governments their observations and their material continuously.

Accept, Sir, the assurance of my high esteem.

Signed : BROCKDORFF-RANTZAU.

---

Der Vertragsentwurf enthält Forderungen, die für kein Volk erträglich sind. Vieles ist ausserdem nach Ansicht unserer Sachverständigen unerfüllbar. Die deutsche Friedensdelegation wird den Nachweis im Einzelnen erbringen und den alliierten und assoziierten Regierungen ihre Bemerkungen und ihr Material fortlaufend zugehen lassen.

Genehmigen Sie, Herr Präsident, den Ausdruck meiner ausgezeichnetsten Hochachtung.

Gez. : BROCKDORFF-RANTZAU.

---

## RÉPONSE À LA NOTE N° 1.

A Son Excellence

M. le Comte BROCKDORFF-RANTZAU, Président de la Délégation allemande,  
Versailles.

Paris, le 10 mai 1919.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Les Représentants des Puissances alliées et associées ont pris connaissance de la note exposant les observations des Délégués plénipotentiaires allemands relativement au texte des conditions de paix.

En réponse à cette communication, ils désirent rappeler à la Délégation allemande qu'en arrêtant les conditions du Traité, ils se sont constamment inspirés des principes d'après lesquels l'armistice et les négociations de Paix ont été proposés.

Les Représentants des Puissances alliées et associées ne peuvent admettre aucune

discussion sur leur droit de maintenir les conditions de fond de la paix telles qu'elles ont été arrêtées.

Ils ne peuvent prendre en considération que les suggestions d'ordre pratique que les Plénipotentiaires allemands pourraient avoir à leur soumettre.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Signé : CLEMENCEAU.